

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 1<sup>er</sup> mars 2022

Date d'affichage 2 mars 2022

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 24 (+ 5 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220307-DEL\_22\_03\_07\_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2022

Affichage : 03/01/2022



L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le SEPT MARS à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, Mme Marie DENONELLE, Mme Françoise PELLODI, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Franck POTAUFEUX, M. Emmanuel BOIS, M. Nicolas GUILLARD, M. Carl GUILLEMIN, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Lionel COURTEMANCHE, M. Christophe BISI, Mme Sophie DOLLON, M. Emmanuel VIGNERON, M. Nicolas CHABLE,

**Excusés** : M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSEL), Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sophie DOLLON a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**RETRAIT DE DELIBERATIONS – DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET  
CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN 1 RUE DES RIVES DU LAC**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** qu'en date du 7 décembre 2021 le Conseil municipal s'est prononcé sur la désaffectation, puis le déclassement d'une parcelle située au 1 rue des Rives du Lac afin de la céder à Monsieur GERVAIS Alain,

**Considérant** qu'une erreur matérielle a été constatée dans les délibérations n° DEL\_21\_12\_07\_02 et n° DEL\_21\_12\_07\_03, la section cadastrale de la parcelle notée AM 331 suite au remaniement cadastral effectué du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 1<sup>er</sup> mars 2022 (devenue BS n°75) n'est plus exacte,

**Considérant** que seul le numéro de la section cadastrale change. La situation de l'emprise foncière reste inchangée et ne modifie en rien les fondements mêmes des délibérations prises le 7 décembre 2021.

Il convient au Conseil municipal d'adopter une délibération rectificative, en précisant la désaffectation et le déclassement permettant la cession de l'emprise foncière concernant uniquement et simplement le numéro de celle-ci, à savoir n° BS 125.

La commune accepte que soit intégrée à l'acte de vente une servitude de canalisation de gaz, comme l'indique le plan de bornage effectué par le Cabinet BARBIER, Géomètre à La Ferté-Bernard.

Après en avoir délibéré,

**PRECISE** que la parcelle concernée n'est pas AM 331(devenue BS n°75) mais bien n° BS 125 et de confirmer in fine que la ville, suite à ces procédures de désaffectation et de déclassement cèdera cette parcelle à Monsieur GERVAIS Alain dans les conditions définies dans la délibération n° DEL\_21\_12\_07\_03.

**ACCEPTTE** que soit intégrée à l'acte de vente, établi chez Maître PORZIER Carole, notaire à Bonnétable une servitude de canalisation de gaz.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme  
Le Maire  
**Didier REVEAU**